

Décision

Envoyé en préfecture le 06/06/2023  
Reçu en préfecture le 06/06/2023  
Publié le 06/06/2023  
ID : 085-200054260-20230601-DEC060\_2023-AU

Département de LA VENDÉE  
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉCISION DU MAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin,

**Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,**

*Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,*

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",*

*Vu la décision n°DEC098EEB130622 portant attribution des lots 1 à 13 des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau multi-accueil,*

Considérant que le titulaire du lot n°5 – Couverture et bardage zinc – Bardage métallique, la SAS GARANDEAU, a fait une demande de sous-traitance pour les travaux de pose de bardages et habillages d'un montant de 10 465,60 € HT pour la société BARDAGE 2.0.

**Monsieur le Maire décide de valider la demande de sous-traitance du lot n°5 du marché précité à la société BARDAGE 2.0 située 80 rue Louis Gaudin à SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE (44980) pour un montant de 10 465,60 € HT.**

Fait à Essarts en Bocage, le 1<sup>er</sup> juin 2023  
**Le Maire d'Essarts en Bocage,**

Signé électroniquement par : Freddy  
Riffaud  
Date de signature : 05/06/2023  
Qualité : Maire des Essarts en  
Bocage

**Freddy RIFFAUD**



Certifié exécutoire par le Maire  
le .....**5/06/2023**.....  
Publié le .....**5/06/2023**.....  
Reçu par le Représentant de l'Etat  
le .....**5/06/2023**.....